

# inalco

---

# PRESSES

Transmettre à tous, diffuser plus loin

## RÉSUMÉ DE THÈSE

LES ATELIERS RELAIS, SOCIOLOGIE D'UN PARTENARIAT ENTRE  
ÉDUCATION POPULAIRE ET ÉDUCATION NATIONALE

THÈSE EN SOCIOLOGIE, SOUS LA DIRECTION DE THIERRY BERTHET,  
SOUTENUE LE 8 JUILLET 2021, AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ (AMU)

Alicia JACQUOT

---

### *Sociétés Plurielles*, n° 5

**L'identité contre la science ?  
La science au service de l'identité ?**

---

Les **Presses de l'Inalco** publient des ouvrages scientifiques et des revues qui associent aires culturelles et champs disciplinaires.

**EXIGENCE DE QUALITÉ** avec des évaluations en double aveugle ;

**OPEN ACCESS** : diffusion internationale et ouvrages toujours disponibles ;

**LICENCES D'ÉDITION SOUS CREATIVE COMMONS** pour protéger les auteurs et leurs droits ;

**PUBLICATIONS MULTISUPPORTS ET ENRICHISSEMENTS** sémantiques et audio-visuels ;

**MÉTADONNÉES MULTILINGUES** : titres, résumés, mots-clés.

L'offre éditoriale s'organise autour de collections correspondant à des aires géographiques (Asie(s), Europe(s), Afrique(s), Méditerranée(s), Transaire(s), Amérique(s), Océanie(s)) et de séries correspondant à des regroupements disciplinaires (langues et linguistique, sciences humaines et sociales, arts et lettres, sciences politiques, économiques et juridiques, oralité, traduction).

Les **Presses de l'Inalco** éditent de nombreuses revues : *Cahiers balkaniques*, *Cahiers de littérature orale*, *Cipango*, *Cipango – Japanese studies*, *Études océan Indien*, *Études chinoises*, *Études finno-ougriennes*, *Slovo*, *Sociétés Plurielles*, *Yod*.

<https://www.pressesinalco.fr>

2, rue de Lille - 75007 Paris

# Sociétés plurielles

---

*L'identité contre la science ?  
La science au service de l'identité ?*

Numéro 5 – Année 2023

# **Les ateliers relais, sociologie d'un partenariat entre éducation populaire et Éducation nationale**

**Thèse en sociologie, sous la direction de  
Thierry Berthet, soutenue le 8 juillet 2021,  
Aix-Marseille Université (AMU)**

Alicia JACQUOT

Cette thèse s'attache à analyser sur plusieurs niveaux les rapports sociaux qu'entretiennent l'Éducation nationale et l'éducation populaire dans un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire dénommé « atelier relais ». La thèse est structurée en trois parties.

Dans la première partie, nous élaborons le cadrage théorique et méthodologique de ce travail de recherche, en prenant le parti de réaliser un travail dynamique grâce à une approche éliásienne des phénomènes sociaux, mais également de mobiliser plusieurs outils conceptuels tout au long de l'analyse. Cette thèse aborde donc trois niveaux – macro, méso et microsociologique – avec des cadres théoriques et une méthodologie appropriée à chacun d'entre eux. Cette partie permet également de faire le point sur les recherches passées et en cours sur le partenariat éducatif entre Éducation nationale et éducation populaire, question peu abordée en sociologie, en élaborant une critique de ce concept et de ce qu'il engendre.

La deuxième partie concerne la sociohistoire de l'Éducation nationale depuis la Troisième République et celle de l'éducation populaire depuis ses origines « officielles ». Pour ce faire, nous nous sommes appuyées sur l'analyse d'archives

propres à chaque association, sur des archives nationales concernant le dispositif, ainsi que sur des entretiens mémoriels d'acteurs ayant participé au montage des ateliers relais. Ce travail nous permet de mettre au jour les similitudes et les divergences de ces deux sous-mondes tout au long de leur histoire. Nous nous appuyons également sur l'évolution des politiques publiques qui les régissent pour comprendre la naissance du concept de décrochage scolaire, de sa prise en charge et ainsi, la création des ateliers relais et du partenariat entre ces deux mondes sociaux. Ces mondes partagent ainsi des acteurs et des technologies propres au monde plus large de l'éducation.

La troisième partie analyse, d'un point de vue mésociologique et à travers le concept de « territoires », la manière dont le partenariat entre ces deux mondes s'inscrit dans des réalités locales et ce que cela fait au travail des acteurs tels que les responsables associatifs, les chefs d'établissement et les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN IO), responsables des ateliers relais. Pour comprendre leurs liens et de quelles manières le dispositif se transforme localement, nous avons utilisé de la documentation interne propre à chaque structure étudiée, comme les rapports d'activité et budgétaires des régions, des départements, d'académies, des établissements et des associations. Ont également été réalisés des entretiens semi-directifs et biographiques avec des acteurs organisationnels du dispositif, ainsi que des observations dans les associations et les établissements scolaires concernés. Il apparaît que ce dispositif à fort cadrage national recouvre en fait des configurations différentes, lesquelles façonnent les métiers qui lui sont liés. Selon les préoccupations territoriales, académiques, associatives et scolaires, le dispositif n'occupera donc pas la même place et n'aura pas la même importance localement. Ainsi, bien que se revendiquant souvent comme éloignés et opposés selon une dichotomie « éducatif *versus* loisirs », ces acteurs organisationnels possèdent des parcours personnels et professionnels similaires, ainsi qu'une vision commune (parfois stigmatisante) de ce que sont les publics en situation de décrochage scolaire et leur famille. Ces éléments établissent divers compromis dans la manière de gérer le dispositif localement.

Enfin, la dernière partie se concentre sur les acteurs opérationnels en interaction directe avec le public accueilli en atelier relais. Pour ce faire, nous avons réalisé des entretiens biographiques des acteurs ainsi que des observations participantes dans la classe. Nous analysons leur métier, leurs profils sociaux mais également leur travail, prescrit et réel. Tous ces éléments permettent de constater de quelles manières s'agencent les relations entre les différents acteurs et des formes particulières de partenariat. Sont également pris en compte les interventions des acteurs périphériques au travail des acteurs opérationnels, tels que les parents et les élèves

eux-mêmes. Il existe donc une forte division du travail selon leur genre et leur légitimité à l'intérieur du dispositif, à savoir de l'association et de l'établissement, qui permet la gestion de l'hétérogénéité scolaire. Ces acteurs présentent également des similitudes dans leur manière de concevoir la prévention du décrochage scolaire et l'action pour contrer celle-ci, si bien qu'ils endossent parfois le rôle d'entrepreneur de morale sociale et scolaire. Enfin, ce dispositif étant peu encadré nationalement et localement, nous avons distingué trois catégories :

- « relégué », parce qu'il n'est pas intégré dans la politique de l'établissement, ce qui lui confère une forte autonomie d'action. Les associations sont très peu connues et leur intervention prend plus la forme d'une prestation de service : les animateurs viennent et repartent sans faire le lien avec le coordonnateur ou l'assistante, voire le projet général de l'atelier relais ;
- « encadré », dans la mesure où il se caractérise par un surinvestissement de la part du personnel, un lien plus fort avec le collège et le territoire et une coéducation marquée par une intégration forte des diverses activités ;
- « ségrégué », qui se rapproche de la forme reléguée mais qui en diffère sur plusieurs points. Ainsi, l'atelier et l'équipe jouissent d'un plus grand prestige au sein de l'établissement au sein duquel l'atelier relais occupe une place plus importante et l'intervention associative tient moins de la prestation de service. Il s'agit néanmoins d'une configuration « ségréguée », parce que la différence entre activités de remédiation et activités associatives est forte.

Tous ces éléments concourent à affirmer qu'il n'existe pas une forme d'atelier relais mais bel et bien des configurations variant à plusieurs niveaux :

- institutionnel : selon l'histoire et l'identité de l'association nationale, sa place sera différente et les relations avec le ministère ne prendront pas la même forme ;
- organisationnel : selon les politiques publiques territoriales et leurs pré-occupations, mais aussi selon la place des associations sur le territoire ainsi que la place des établissements. Tous ces éléments vont avoir des répercussions sur les formes partenariales entre éducation populaire et Éducation nationale, ainsi que sur le dispositif et l'importance qu'il peut prendre localement. Par ailleurs, la stigmatisation des publics se fera de manière différente en fonction du territoire et des représentations des acteurs locaux ;
- opérationnel : selon le statut et la légitimité de chaque acteur, mais également selon leur *hexis* et leur manière de concevoir chaque monde.

Les socialisations professionnelles différenciées pourraient nous faire croire que l'on retrouve un clivage entre l'*hexis* des animateurs et celle des enseignants, mais ce n'est pas toujours le cas. Ce point est important à prendre en compte car il est central dans la conception qu'ont les acteurs du travail en commun. Ainsi, ce n'est pas parce que la personne est animatrice ou enseignante qu'on ne peut pas travailler avec elle, mais parce qu'elle ne correspond pas aux normes qui nous sont importantes. Même si chacun doit avoir un rôle, une place définie pour remplir sa part du contrat, les personnes doivent avoir certaines compétences et une posture qui facilite le travail en commun. En revanche, la définition des normes varie d'un monde à un autre ; pour les acteurs de l'Éducation nationale, la posture attendue est liée au type de compétences nécessaires pour agir en direction des publics concernés, alors que dans le monde de l'animation, certains comportements ne posent pas de problème car ils sont jugés plus conformes, voire liés à ce que Francis Lebon appelle une « pédagogie antiscolaire », qui joue avec les codes scolaires, pour marquer sa différence et son autonomie vis-à-vis de l'Éducation nationale.

Cette enquête a permis de montrer que le partenariat entre l'éducation populaire et l'Éducation nationale est loin d'être une simple affaire de personnes et de représentations. Il est nécessaire d'aller au-delà des discours et de comprendre le travail à l'œuvre dans un dispositif qui questionne la place des associations d'éducation populaire au sein du système éducatif français. Tous les éléments mis en lumière dans cette thèse participent à des degrés divers à la mise en place du travail en commun, entre deux mondes pensés comme éloignés. Cela témoigne également d'un partenariat fragile entre Éducation nationale et éducation populaire, où la place des associations n'est pas toujours assurée et où le message ne passe pas toujours auprès des institutions. Les associations et leurs militants doivent donc effectuer un travail permanent de renforcement du lien avec un monde qui finance une grande partie de leurs actions. L'atelier relais est un révélateur de cette fragilité et de cette remise en question. On pourrait alors se demander si l'éducation populaire peut dépasser son rôle d'opérateur de politiques publiques sans compromettre son financement ? D'autant plus, que depuis juin 2017, les compétences jeunesse, éducation populaire et vie associative ne sont plus autonomes et ont été intégrées dans une direction du ministère de l'Éducation nationale. La rencontre entre ces deux mondes mérite une attention dans la longue durée, notamment parce qu'elle engendre des formes particulières de domination, financière mais également symbolique.